



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES REUNION DU 05 décembre 2019

Membres présents : Max Gouès, Gilbert Le Gall, Lydie Le Lay, Joël L'Anton, Jacques L'Hour, Denis Le Dez et Alain Quéau.

Excusé : Jean Pierre Héréus.

Réunion à Quimper ouverture de séance à 17h45.

1° Matches remis :

L'essentiel de la réunion a été consacré encore une fois à la vérification des matches non joués, reportés, non répertoriés afin de remettre des dates dans la mesure du possible.

- Un certain nombre de matches de championnats sont fixés aux 11/12, 14/12, 18/12, 21/12 et 04/01.
- Les feuilles de matches seront prises en compte jusqu'au mardi 7 janvier 2020 et les classements seront arrêtés à cette date. **Pour les feuilles de matches manquantes, il sera attribué 0 point aux 2 équipes.**
- Des matches sont programmés pour des équipes U14 et U15 le mercredi.
- Pour les U16, U17 et U18 il est plus difficile de le faire.
- Report des matches de coupe en retard au 04/01 et 08/01/2020 ; à noter que quelques clubs ont réussi à ne faire aucun match de poule !!!

Demande de L'Asptt Brest et GJ 3 Baies en U17 D1 poule B de jouer le vendredi 20/12 : refus de la commission : le GJ 3 baies a déjà un match en retard fixé au 21/12, le délai serait trop court entre les 2 rencontres. En effet, la participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle est interdite le même jour et au cours de deux jours consécutifs (article 74 des règlements généraux de la LBF - article 151 de la FFF).

1° Courriers, courriels :

Passage en revue de tous les courriers et mails reçus depuis le 30 octobre. Des réponses ont déjà été apportées à la plupart de ceux-ci.

Courrier du 2 décembre du GJ Arvor concernant la catégorie U17 : pris connaissance ; une réponse écrite sera apportée par la commission.

Voir en rubrique **Litiges** les réponses particulières et dans la nouvelle rubrique **Nouveau logiciel FFF**.

2° Nouveau logiciel FFF :

Pas beaucoup d'amélioration depuis l'AG de Ligue à Lesneven et de nouveaux bugs apparaissent :

Le comble, pas de FMI le weekend des 30/11 et 01/12 : quel bordel

REPRISE DU PRECEDENT PV UN PEU MODIFIE



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

La commission craint de plus **en plus** que la FFF ne soit pas en mesure de publier et gérer la 2ème phase en temps voulu : démarrage **mi JANVIER !!!**

3° Litiges :

Mail de L'Us Quimperlé, club tiers, concernant la rencontre Fc Quimperlé vs Hermine Concarneau du 16/11 en U18 D1 poule A : dossier transmis à la discipline pour étude. Après retour de celle-ci, la commission décide de convoquer les présidents des deux clubs de Quimperlé ainsi que tous les dirigeants, éducateurs et arbitre figurants sur la feuille de match « papier » de cette rencontre et le joueur concerné. La commission remercie tous les acteurs de s'être déplacés à savoir :

- Mr Koyuncu, arbitre accompagné par son référent Mr Poquet,
- Mr Malard éducateur de L'Hermine Concarneau, reçu en amont,
- Mrs Caradec et Prigent respectivement président et vice- président de l'Us Quimperlé,
- Mrs Pothier et Le Bras respectivement président et éducateur du Fc Quimperlé,
- Mrs Etien joueur licencié à l'Us Quimperlé.

Rappel des faits : le joueur de l'Us Quimperlé Etien licencié 2545104143 à cette date a joué sous une fausse identité pour le compte du Fc Quimperlé. Après audition des parties dans une discussion sans accroche, il est constaté que :

- L'arbitre a bien suivi la procédure d'avant match, malgré l'absence de tablette, par un contrôle de licence visuel et nominatif
- Que le président et l'éducateur du Fc Quimperlé font leur mea- culpa sur cette prise de décision d'avoir fait jouer ce joueur dans l'illégalité.

Dans ces conditions la commission, en application de l'article 100 des règlements de la LBF, décide :

Une amende de 150 € au club du Fc Quimperlé ainsi que les 3€ correspondant aux frais de déplacement de l'arbitre

Match perdu par pénalité au Fc Quimperlé à savoir :

| | |
|--------------------|---------------|
| Fc Quimperlé | -1 pt / 0 but |
| Hermine Concarneau | 3 pts / 1 but |

La commission retransmet le dossier à la commission de discipline.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 94 des règlements de la ligue de Bretagne.

Clôture de la séance à 20h50 :

Prochaine réunion : le mercredi 8 janvier 2020 à partir de 9 h 00 à Quimper

Ordre du jour : Constitution des groupes U14G à U18G de la phase 2 des championnats

Le Secrétaire de la commission
G. LE GALL

Le Président de la commission
M. GOUES